

# **MAIRIE DE VAY**

## **COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL** **DU 13 FEVRIER 2019**

**PRESENTS** : MM. BRICAUD, DAVID, HARROUET, COGREL, LEMAITRE, DUPAS, DESGRE, SCHUMACHER

Mmes GAUTIER, LELIEVRE, GERARD, MALO, LEVESQUE, COLLIN CHEFSON

**ABSENTS EXCUSES** : MM. POITOU, LE BOUQUIN (pouvoir à J. SEGALEN),

Mmes VITIELLO, PLANQUETTE, SEGALEN (pouvoir à M.C. GAUTIER)

### **PRESENTATION DU PROJET INTERCOMMUNAL : 1<sup>er</sup> REINVENTER RURAL**

Le Cabinet « Atelier Georges » chargé du projet intercommunal « 1<sup>er</sup> Réinventer Rural » en matière d'habitat innovant, est venu présenter l'avancement du dossier et aussi les différents sites retenus par chaque commune.

Pour Vay, le projet regroupe les terrains situés « Route de Plessé » et « Domaine de la Cineraye ».

Il sera proposé sur le 2<sup>ème</sup> site une quinzaine de logements en habitat innovant et le reste en terrains libres de constructeur.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 JANVIER 2019**

Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 16 Janvier 2019 ; à l'unanimité des membres présents celui-ci est adopté.

### **CONVENTION POUR L'IMPLANTATION D'UN MAT DE MESURE – CM 2019-02-01**

Vu les délibérations en date du 10 Janvier 2018 autorisant la poursuite d'études d'implantation d'éoliennes sur le territoire sous réserve de la réalisation, au préalable, d'études géobiologiques et décidant, entre autres, de retenir le développeur VALECO de Montpellier, d'autoriser l'installation d'un mât de mesure sur le site projeté afin d'évaluer le potentiel éolien et/ou l'activité chiroptérologique.

Vu la présentation de l'avancement de l'étude d'un projet éolien

Madame le Maire propose à l'assemblée municipale :

- de signer une convention d'indemnisation, avec la Société VALECO de Montpellier, pour l'installation d'un mât de mesure sur la parcelle cadastrée section AL n° 2020 ; celle-ci appartient à la commune de Vay et est exploitée par le GAEC des Hirondelles de Vay.
- De fixer la redevance annuelle à 1.000 € dont 50 % pour le propriétaire et 50 % pour l'exploitant.

L'indemnité est payable annuellement, à terme échu, au 1<sup>er</sup> Novembre de chaque année. L'indemnité est due à compter de la date de signature de la présente convention et jusqu'à la remise en état des lieux après démantèlement complet du mât de mesure. Les montants de la première à la dernière indemnité seront calculés au prorata temporis.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

*- donne un avis favorable à l'implantation d'un mât de mesure sur la parcelle cadastrée section AL n° 2020 appartenant à la commune de Vay et exploitée par le Gaec des Hirondelles de Vay ; le lieu de l'implantation devra être prévue avec l'accord de l'exploitant.*

*- fixe la redevance annuelle à 1000 € dont 50 % à l'exploitant agricole, sous les conditions énoncées ci-dessus*  
*- autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec VALECO de Montpellier et tous documents relatifs à ce dossier*

Une nouvelle information sera insérée dans le bulletin municipal.

### **LOCATIF « 6 RUE DE LA ROSERAIE »**

Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée municipale la demande formulée par la locataire de la maison située « 6 Rue de la Roseraie » concernant l'acquisition éventuelle de son logement.

Une proposition à 90.000 € a été reçue le 30 Janvier. La commune, en 2016, avait fait estimer ce bien évalué entre 120 et 130.000 €.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient sa proposition à 110.000 € net vendeur.*

## **PREPARATION DES BUDGETS**

### **BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Le Conseil Municipal a préparé le Budget Assainissement avant de le soumettre au vote le 23 Mars prochain

Prévoir une consultation pour les extensions de réseau assainissement « allée des charmes » et « allée des églantiers »

Arrivée de Nathalie VITIELLO

### **BUDGET GENERAL :**

Le Conseil Municipal a retenu divers travaux de voirie à inscrire au Budget Général : Chemin en limite de Vay-Marsac, Curage de fossés, Enduits d'usure, PAVC, Parking Espace Culturel, Renforcement bords de route, Achat girobroyeur.

Il a été noté aussi quelques travaux supplémentaires sur le chemin de la Halte et aux Belles Contrées

## **LOCAL ASSOCIATIF – ARCHITECTE ET TRAVAUX – CM 2019-02-02**

Lors du dernier conseil, Madame le Maire a été mandatée pour lancer une consultation auprès d'architectes et de retenir le mieux disant compte tenu des délais de dépôt de dossiers de subventions.

3 architectes ont été contactés :

DELA VALLE REDON : taux 7 %

CHOTARD Roland BLAIN : taux 8,5 % pour un estimatif à 190.000 € (forfait 15.300 €)

MCM CHATEAUBRIANT : taux 6,66 % pour un estimatif à 210.000 € (forfait 14.000 €)

L'estimatif fourni par les architectes comprend l'ensemble des travaux à réaliser pour la construction d'un local associatif. Cependant, suite après discussion avec les associations communales concernées, il a été décidé qu'une partie des travaux serait réalisée en chantier participatif.

La démolition, le désamiantage, le terrassement, la dalle béton, l'élévation des murs, la charpente, les menuiseries intérieures, les cloisons et isolations ainsi que la peinture seront réalisés par les associations.

Pour ces derniers travaux, seulement les fournitures seront réglées par la collectivité.

Le coût des travaux est estimé à 140.000 € H.T. environ.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

*\* prend acte du choix de l'architecte le mieux disant soit le Cabinet MCM de CHATEAUBRIANT pour un forfait de 14.000 € H.T.*

*\* décide de poursuivre la réalisation des travaux du bâtiment avec la participation partielle de membres d'associations.*

## **COMMISSIONS MUNICIPALES**

### **COMPTE-RENDUS :**

**Commission Cantine** : Lundi 21 Janvier

Cette réunion a permis de présenter le projet de construction plus avancé du Pôle Enfance aux nouveaux membres qui le découvraient.

**Plan Communal de Sauvegarde** : Mercredi 23 Janvier

Lorsque le dossier sera finalisé, il pourra être communiqué

**Projet Culturel de Territoire** : Mercredi 30 Janvier

Projet de formations : formation de prise de parole – 9 et 10 Mars 2019

### **CALENDRIER :**

**Commission Patrimoine Communal** : Samedi 16 Février à 9 h 30

**Commission Vie Associative** : Lundi 25 Février à 19 h 00

**Commission Finances** : Lundi 25 Février à 17 h 00

### **CONSEILS MUNICIPAUX :**

**VOTE DU BUDGET : Samedi 23 Mars**

Mercredi 10 Avril

Mercredi 15 Mai

Mercredi 12 Juin

Mercredi 10 Juillet

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**GSM Carrières** : Un comité de suivi a été mis en place et la dernière réunion a eu lieu le 09 janvier en présence d'élus des deux communes mais aussi de riverains. GSM a pris la gestion du site en 2011 mais le fonctionnement n'a commencé qu'en 2017. Il est produit du sable roulé lavé et du gravier roulé. Les sujets suivants ont été abordés :

Avenir du site après 2023

Mesure de pH des eaux souterraines supérieures aux normes

Elargissement du nombre des participants aux Comités de suivi

Points de vigilance : bruit et intrusions sur le site

**SPECTACLE LE 21 AOUT 2019 « Tempête à Vay »** : Proposer à l'Association Vay-Théâtre pour être le relais avec la troupe professionnelle qui envisage de présenter la pièce « Tempête à Vay ».

### **BATIMENT SOLAIRE** :

Monsieur CAPPuccio, Energie Solaire Calexia, propose une rencontre à partir du 27/02 : la date retenue est le 04 MARS à 18 heures.

### **ALBUM INVENTAIRE CROIX** :

Un album photos avec commentaires a été réalisé par M. TEFFO sur les croix de Vay.

Celui-ci est vendu au prix coutant de 30 € ; il est possible d'en acheter un exemplaire. Il est proposé de mettre un avis dans le bulletin municipal et de s'inscrire en mairie pour tous ceux qui souhaitent l'acquérir.

### **60 ANS US VAY** :

L'US VAY invite le conseil municipal et les agents le Samedi 18 Mai 2019 toute la journée au stade Pierre Bréhier lors de leur anniversaire de l'association.

### **DATE A RETENIR** :

DIMANCHE 26 MAI 2019 : Elections Européennes

**40 ANS TRETEAUX DE VAY** : le Samedi 4 MAI, l'association fêtera ses 40 ans.

VAY, le 28 mars 2019

Le Maire, Marie-Chantal GAUTIER